

Conseil municipal du 15 décembre 2011

35 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Pascal Popelin était le rapporteur pour 9 d'entre-elles.

Décision modificative n°2 du budget communal 2011

En section de fonctionnement, cet ajustement budgétaire de fin d'année se limite à constater des recettes supplémentaires pour un montant de 163 458 € (compensation relais de la taxe professionnelle et Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France). Ces recettes permettent de financer une régularisation de titres de recettes sur exercices antérieurs relative à des rôles complémentaires (produit fiscal annoncé par l'Etat mais non perçu). La section d'investissement enregistre le produit de cessions foncières (1 511 000 € pour la vente du Centre de vacances de Scioto et des propriétés situées 13 avenue Sully et 38 rue Jules Vallès), une subvention de la Caisse d'allocations familiales pour la rénovation de la crèche Jean-Moulin (50 261 €) et le produit de la vente de véhicules (1 150 €). Ces recettes nouvelles ont permis l'augmentation de l'autofinancement par la diminution du montant de l'emprunt autorisé au titre de l'exercice 2011 (- 1 560 311 €).

Abrogation d'une délibération relative au rattachement des charges et des produits à l'exercice

Cette délibération technique vise à faire disparaître le seuil de 200 € en deçà duquel les opérations de rattachement n'étaient pas effectuées. Il est en effet apparu que cette disposition adoptée en 2008 n'était pas une source de simplification du processus comptable, bien au contraire.

Autorisation spéciale d'ouverture de crédits pour la section d'investissement du budget communal 2012

Dans l'attente du vote du budget communal (en mars), le Conseil municipal a autorisé l'engagement de dépenses d'investissement à hauteur de 5 123 613 € au titre de l'exercice 2012.

Autorisation spéciale d'ouverture de crédits pour la section d'investissement du budget annexe 2012 du service d'assainissement

Dans l'attente du vote du budget annexe du service d'assainissement (en mars), le Conseil municipal a autorisé l'engagement de dépenses d'investissement à hauteur de 326 250 € au titre de l'exercice 2012.

Autorisation spéciale d'ouverture de crédits pour la section d'investissement du budget annexe 2012 de la résidence Jean-Lebas

Dans l'attente du vote du budget annexe de la résidence Jean-Lebas (en mars), le Conseil municipal a autorisé l'engagement de dépenses d'investissement à hauteur de 19 300 € au titre de l'exercice 2012.

Adaptation des autorisations de programme et crédits de paiement de l'exercice 2010

A la clôture de l'exercice, il a été constaté que l'opération de réhabilitation et mise en conformité du bâtiment de l'Orangerie du château de la Forêt, dont les crédits avaient été ouverts à hauteur de 965 000 € avait été soldée pour un montant total de 964 374,14 €. Quant à l'opération de reconstruction-extension du gymnase Jacob, dont les crédits ouverts s'élevaient à 4 861 430 €, elle a fait l'objet à ce jour de mandatement pour un montant de 4 459 865,44 €. Certains mémoires d'entreprises demeurent néanmoins en cours de vérification. Il a donc été proposé de prolonger la durée de cette autorisation de programme sur l'exercice 2012, le montant des crédits ouverts non consommés s'élevant à 401 564,56 €.

Fixation de différents tarifs communaux

Comme chaque année, le Conseil municipal a procédé à la revalorisation du montant des principales redevances et droits de voirie. L'augmentation décidée a été limitée à 2 %, niveau inférieur à l'inflation. Le Conseil municipal a aussi arrêté les tarifs des droits de place des marchés d'approvisionnement de la commune, en application du contrat de délégation de service public en application depuis 2010.

Rapport annuel du prix de l'eau du Syndicat des eaux d'Ile-de-France pour l'année 2010

Le Conseil municipal a pris acte de la communication de ce rapport, présenté par Pascal Popelin, délégué de la commune auprès de cet organisme, dont il est vice-président.

Compte-rendu de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement pour l'année 2010

Le Conseil municipal a pris acte de la communication de ce rapport, qui retrace la première année d'exécution de ce contrat par la société délégataire.